

**DELIBERATION (2023- 44)
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Autorisation de signature de la convention avec l'Association relais ASEVe

–L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

Date de convocation : 30 novembre 2023

Présents : MM. MME : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Jean-Marie BILLY.

Représentés : MM. MME : Patrick BOUDINHON (pouvoir à Sébastien SIRIEIX), Marie-Aimée GUILMAN (pouvoir à Pascal BRUHAT).

Absents : MM. Antoine MARCHAND, Michel MARTINIANI.

Secrétaire de séance : M. Alain LAGRU.

Monsieur le Maire propose renouveler la convention avec l'Association le Relais ASEVe de VIC-LE-COMTE pour la mise à disposition d'un agent polyvalent chargé de l'encadrement des enfants aux services périscolaires et de l'entretien des bâtiments communaux.

La convention sera signée pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Le tarif proposé est de 23,83 € de l'heure. Toute augmentation de tarif sera portée à notre connaissance par courrier.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 11 votants :

- autorise Monsieur Alain LAGRU, 1^{er} Adjoint, délégué au personnel, à signer une convention avec l'Association le Relais ASEVe pour la mise à disposition d'un agent polyvalent chargé de l'encadrement des enfants aux services périscolaires et de l'entretien des bâtiments aux conditions ci-avant exposées ;

- charge Monsieur Alain LAGRU, 1^{er} Adjoint, délégué au personnel, d'accomplir les démarches nécessaires.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 5 décembre 2023

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire, le 5 décembre 2023

Le Maire, Pascal BRUHAT